



**HAL**  
open science

## La Force conjointe du G5-Sahel (FC-G5S). Capacités et incapacités pour une “ défense collective ” au Sahel

Ousmanou Nwatchock a Birema

### ► To cite this version:

Ousmanou Nwatchock a Birema. La Force conjointe du G5-Sahel (FC-G5S). Capacités et incapacités pour une “ défense collective ” au Sahel. 2018. hal-01941574

**HAL Id: hal-01941574**

**<https://univ-lyon3.hal.science/hal-01941574>**

Submitted on 1 Dec 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# CARPADD

Centre africain de recherche pour la paix et le développement durable

► *Note d'analyses sociopolitiques, N° 04 | Juillet 2018*



[www.carpadd.com](http://www.carpadd.com)



## **La Force conjointe du G5-Sahel (FC-G5S)**

*Capacités et incapacités pour une « défense collective » au Sahel*



### **Ousmanou NWATCHOCK A BIREMA**

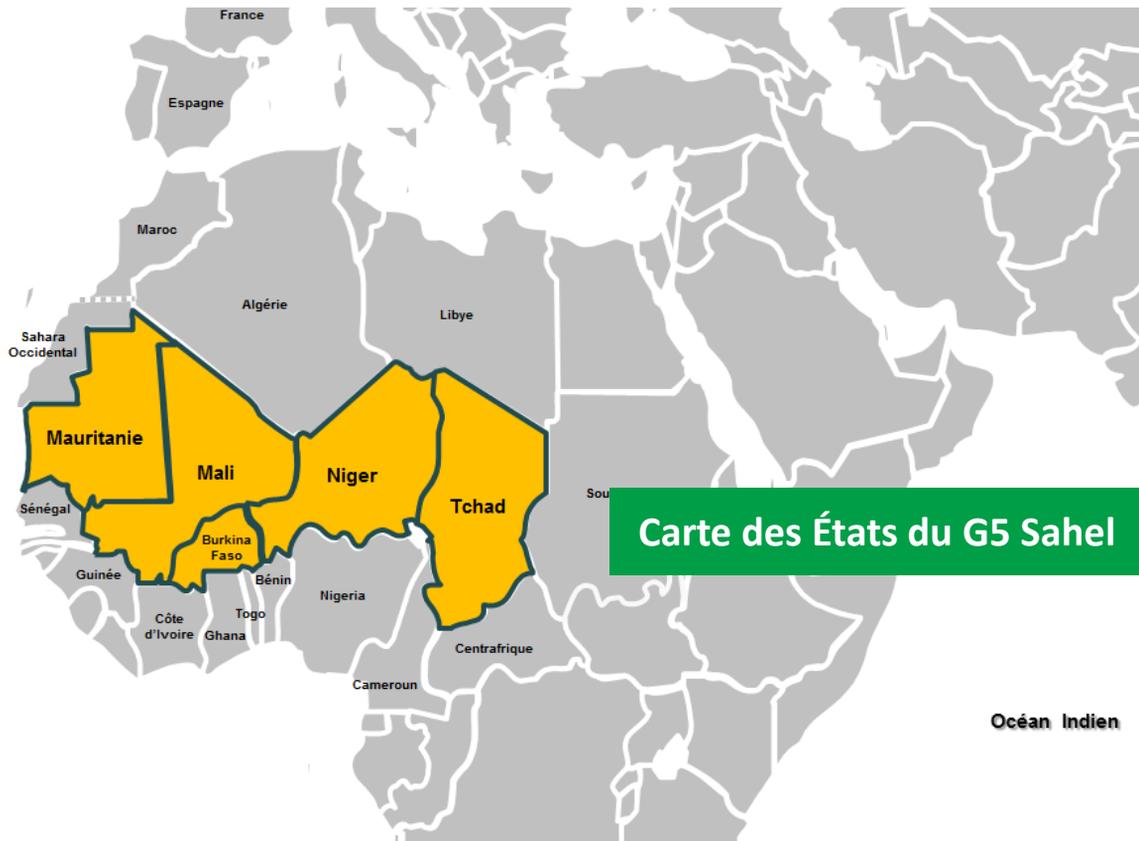
Docteur en Science politique  
Université Jean Moulin Lyon 3 | France  
[ousmanoubirema7@yahoo.fr](mailto:ousmanoubirema7@yahoo.fr)



Centre Africain de Recherche pour la Paix et le Développement Durable

Le **CARPADD** est un organisme indépendant qui a pour vocation de favoriser la recherche, la formation et le transfert des connaissances dans les domaines de la paix, de l'aménagement, du développement durable, des migrations, des crises et conflits, de l'autonomisation des communautés, etc.

203-2370 Rue Gold, Montréal, Québec, Canada, H4M 1S4 | Tél: (514) 559-3020 | [contact@carpadd.com](mailto:contact@carpadd.com)



## Introduction

Le 16 février 2014, les présidents de la Mauritanie, du Burkina Faso, du Mali, du Tchad et du Niger se réunissent à Nouakchott (Mauritanie) et décident de la création du G5 Sahel à travers le rapport final de leur sommet, dit « *Déclaration de Nouakchott* »<sup>1</sup>. L'objectif fixé par cette déclaration est d'amener les cinq États à parvenir à la coordination de leurs politiques de développement et de sécurité dans un contexte de vulnérabilité généralisée, de terrorisme croissant et de déficit infrastructurel assez visible. La création du G5 s'inscrivait alors dans la droite ligne des engagements<sup>2</sup> pris par l'ensemble des chefs d'États africains présents au Sommet de l'Élysée de décembre 2013 sur « *la paix et la sécurité en Afrique* » (Gillier, 2015 :3). C'est en cohérence avec ces engagements que ces chefs d'État ont décidé de doter le G5 Sahel

d'un outil militaire et stratégique, en mettant sur pied la force conjointe transfrontalière du Sahel, FC-G5S. Son quartier général est basé à Sévaré au Mali et son poste de commandement tactique se trouve à Niamey au Niger. Il s'agit donc d'un dispositif de « *défense et sécurité collectives* », impliquant, au niveau sous-régional sahélien, une « *perception d'indivisibilité et de solidarité de la paix entre États* » telle qu'elle découle de la notion de « *sécurité collective* » chère aux théoriciens des Relations internationales (Montbrial et Klein, 2000 : 305). De ce point de vue, cette force est une autre expression de l'adaptation des réponses sécuritaires aux nouveaux conflits qui touchent globalement l'Afrique subsaharienne (Batchom, 2014). Elle s'inscrit dans la logique des mesures de contournement de la crise de l'État amorcée dès la grande période des indépendances africaines en 1960 (Badie, 1992, Sindjoun, 2002).

Ainsi, plus qu'une simple démarche de coopération militaire, la mise en place de la FC-G5S a inauguré une ère nouvelle de lutte antiterroriste au sahel. Certes, cette force vient agrandir la liste très complexe d'institutions et organismes chargés du maintien de la paix et de la sécurité dans la même zone (Crisis Group, 2017). Jouissant d'une légalité internationale portée par la résolution 2359 du 21 juin 2017 adoptée par le conseil de sécurité des Nations unies, la FC-G5S est la traduction d'une nette résilience sous-régionale des acteurs étatiques aux menaces terroristes face auxquelles le concept onusien de maintien de la paix (OMP) semble inopérant et incapable de juguler<sup>3</sup>.

Techniquement, la FC-G5S est une « *réponse militaire de nouvelle génération* » (Crisis group, 2017) dont l'opportunité et l'efficacité peuvent être questionnées à l'aune de la configuration générale des politiques sécuritaires dans la zone du sahel et des calculs géopolitiques et géostratégiques dont le sahel peut faire l'objet. Elle vient s'agréger aux nombreuses réponses militaires déjà engagées dans le sahel, tantôt à titre individuel, tantôt à titre collectif. Ces réponses sont l'expression successive de dynamiques diverses, soit de coopération sécuritaire et militaire, soit de puissance ou de partenariat stratégique. Ces réponses militaires sont notamment la FAC (force en attente de la CEDEAO), la force française Barkhane, la Minusma (mission onusienne), la Force multilatérale mixte (FMM) et un contingent flexible et évolutif de l'armée américaine présent dans la zone. C'est donc dans cet « *embouteillage sécuritaire* » (Crisis Group, 2017) que la FC-G5S est appelée à se distinguer, en tentant de contourner le piège que peut représenter la potentielle concurrence avec les autres structures militaro-sécuritaires précités et le déficit de vision

politique de ses membres, tel qu'il peut se traduire dans les hésitations qui ont marqué son lancement (Jeune Afrique, 2017).

Alors, en quoi cette force est-elle utile pour la pacification de la zone sahéenne africaine investie par un système d'insécurité généralisée ? Quelles est sa plus-value et quelle est sa marge de manœuvre face aux autres opérateurs de la sécurité dans la zone ? Quelle pourrait être son horizon, quand on sait que sa mise en place a eu pour objectif de « *combattre les groupes armés et terroristes* » dont les visages et les transformations successives compliquent la mise en place d'outils stratégiques permanents et durables ? Ces questionnements, bien que déterminants dans la conduite de cette réflexion, ne sauraient obtenir des réponses abouties en l'étape actuelle de la projection de cette force. Puisque cette dernière, jeune face aux défis sécuritaires de la zone, semble encore recluse à une phase d'apprentissage que seuls la durée et les événements permettront de consolider. Ainsi, en engageant la lecture critique d'une institution en phase d'expérimentation, nous entendons explorer les stratégies et coopérations de la FC-G5S dans l'accomplissement de ses mandats initiaux. Cela passe par un questionnement sur l'opportunité et les potentialités de cette force et les écueils de son opérationnalisation.

## Le Sahel dans sa configuration générale

Le « Sahel » désigne la région géographique correspondant à la bande méridionale du grand désert du Sahara. Encore désigné « bande sahélo-saharienne », le sahel s'étend de la Mauritanie à l'Érythrée et comprend principalement la Mauritanie, le Burkina Faso, le Niger, le Mali, et le Tchad.

Dans la réalité, l'ensemble des pays du sahel sont connus pour leur sous-développement, leurs fragilités institutionnelles, leurs insécurités

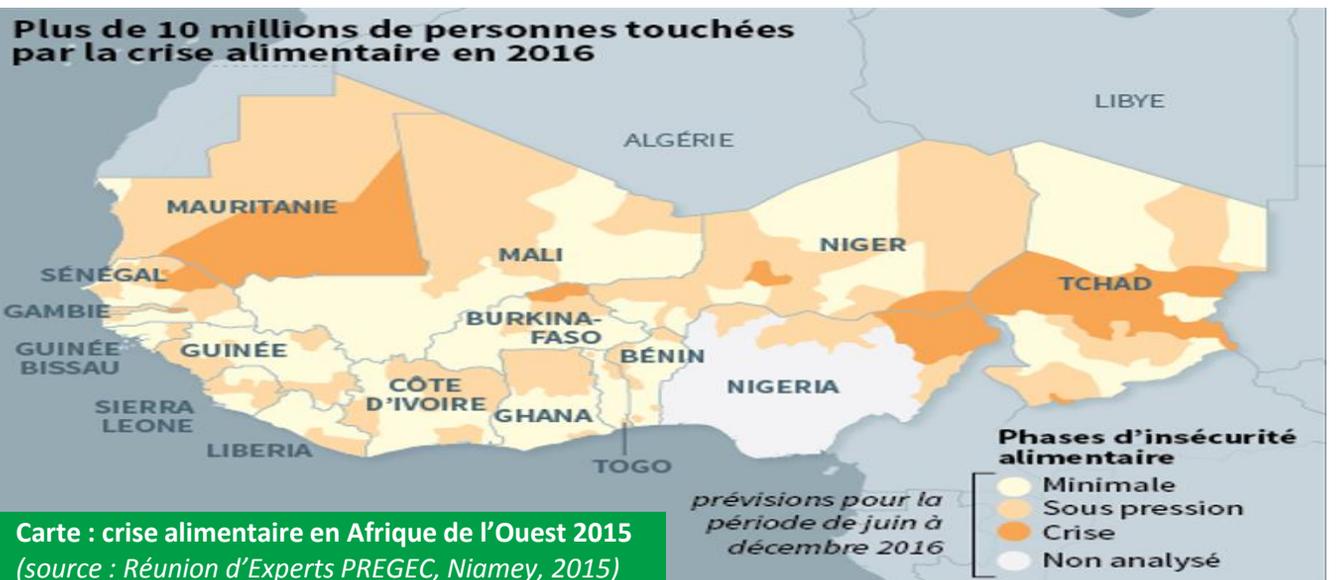
permanentes et leur exposition aux drames écologiques divers.

## Le Sahel, une zone de l'Atlantique à la Mer Rouge



Sur le plan géographique, le Sahel est délimité par le désert du Sahara au nord, l'océan Atlantique à l'ouest, la vallée du Nil à l'Est et la savane tropicale au sud (côté soudanais). Le climat y est largement aride tandis que la zone a une carte fluviale et maritime assez pauvre. Seule la Mauritanie a une ouverture sur la mer sur plus de 700 kms. Le sahel est globalement traversé par trois zones climatiques : la zone saharo-sahélienne (pluviométrie annuelle

entre 100 et 200 mm), la zone sahélienne typique (pluviométrie annuelle entre 200 et 400 mm) et la zone sahélo-soudanienne (pluviométrie annuelle entre 400 et 600 mm). La zone sahélienne est donc très peu favorable aux activités agricoles, compte tenu de la pauvreté des sols et de la désertification soutenue. L'insécurité alimentaire y est très élevée, comme nous le montre la carte de la crise alimentaire de 2016 ci-dessous.



Sur le plan démographique, les pays du G5 Sahel représentent une population d'environ 69 161 109 habitants selon les chiffres de 2015. Les données du secrétariat permanent du G5 Sahel de septembre 2016 ont estimé que la croissance démographique au Sahel s'établit en moyenne à 2,5% et atteint même 3% au Mali, au Niger et au Tchad. Les politiques publiques de la jeunesse y sont mal implémentées en dépit des discours et affichages politiques (OCDE, 2014). De là, il se développe dans l'ensemble de ces États un secteur informel qui draine de nombreux jeunes vers la précarité et les expose à tous types d'enrôlement criminel, tant par des forces terroristes de facture djihadiste que par des criminels et autres trafiquants transnationaux opérant dans la zone.

En matière de sécurité alimentaire, ce sont des États qui sont en permanence dans une situation d'insécurité qu'ils n'ont jamais réussi à maîtriser depuis la grande crise alimentaire des années 1970. Ils sont par ailleurs exposés aux changements climatiques, oscillant entre d'extrêmes sécheresses, de fortes inondations, des vents violents et de grosses vagues de chaleur qui accélèrent encore plus les déplacements des populations à la recherche des lieux de vie plus commodes. Ici, l'agriculture, la pêche et l'élevage sont les principales activités de subsistance et demeurent largement pratiquées de façon archaïque et peu industrielle.

La situation sécuritaire au Sahel est préoccupante. En plus des instabilités issues des faiblesses de gouvernance dans chacun de ces États (coups d'État, soulèvements populaires, crises électorales, etc.), on rencontre une pluralité de facteurs d'instabilité résultant du terrorisme, de la criminalité transfrontalière organisée, des rébellions et autres conflits ethniques et communautaires. En effet, les

menaces sécuritaires dans la zone sahélo-saharienne sont principalement liées aux activités des groupes terroristes (*Al-Qaïda au Maghreb Islamique, Boko Haram, etc.*) et d'autres bandes armées opérant dans des trafics variés et des activités criminelles diversifiées.

Le Sahel est un point de passage important pour les migrants qui se dirigent prioritairement vers l'Afrique du nord, avec l'Europe comme destination finale (Brachet, Pliez et Choplin, 2011). C'est donc un lieu stratégique autour duquel une coopération militaire est assez nécessaire pour articuler les politiques sécuritaires et de développement au-delà des seules contraintes étatiques. Pour ce faire, les États de la zone (notamment le Burkina Faso, le Mali et le Niger) ont procédé à la redéfinition de leurs politiques de défense et de sécurité, tout comme ils ont revu les missions de leurs forces de défense en situation d'intervention. L'objectif de ces reconfigurations stratégiques est aussi de pouvoir harmoniser la réponse militaire avec la dimension asymétrique et privée des menaces à l'œuvre dans la zone sahélienne.

## **Le G5 Sahel et sa force militaire FC-G5S : démêler la confusion**

### *Le G5 Sahel (G5S)*

Le G5 Sahel est une organisation de coopération sécuritaire et de développement mis en place en février 2014 par le Mali, la Mauritanie, le Burkina Faso, le Tchad et le Niger. Il s'agit d'un cadre institutionnel de coordination et de suivi des politiques de développement et de sécurité entre ces cinq États. Il a été institué par une convention signée le 19 décembre 2014 et s'est doté d'un secrétariat permanent à Nouakchott en Mauritanie, son pays siège.

Le G5 Sahel est le volet politique et diplomatique de la coopération entre ces États et se mobilise au sommet par des rencontres entre les différents chefs d'État concernés.

Dans sa structuration, le G5 Sahel comprend : la Conférence des chefs d'États (organe exécutif et décisionnel, se réunit une fois par an), le Conseil des ministres (organe de suivi et de mise en œuvre des orientations stratégiques, se réunit deux fois par an en session ordinaire et peut le faire en session extraordinaire), le Secrétariat permanent (plateforme de coordination de l'ensemble des activités des organes du G5), le Comité de défense et de sécurité et les comités nationaux de coordination des actions du G5 Sahel. On peut y ajouter la Réunion des experts qui constitue l'un des organes d'appui de cette organisation.

C'est donc une organisation régionale qui fait une alchimie entre les aspects politiques, diplomatiques et stratégiques dans la marche vers la réalisation de ses objectifs que sont :

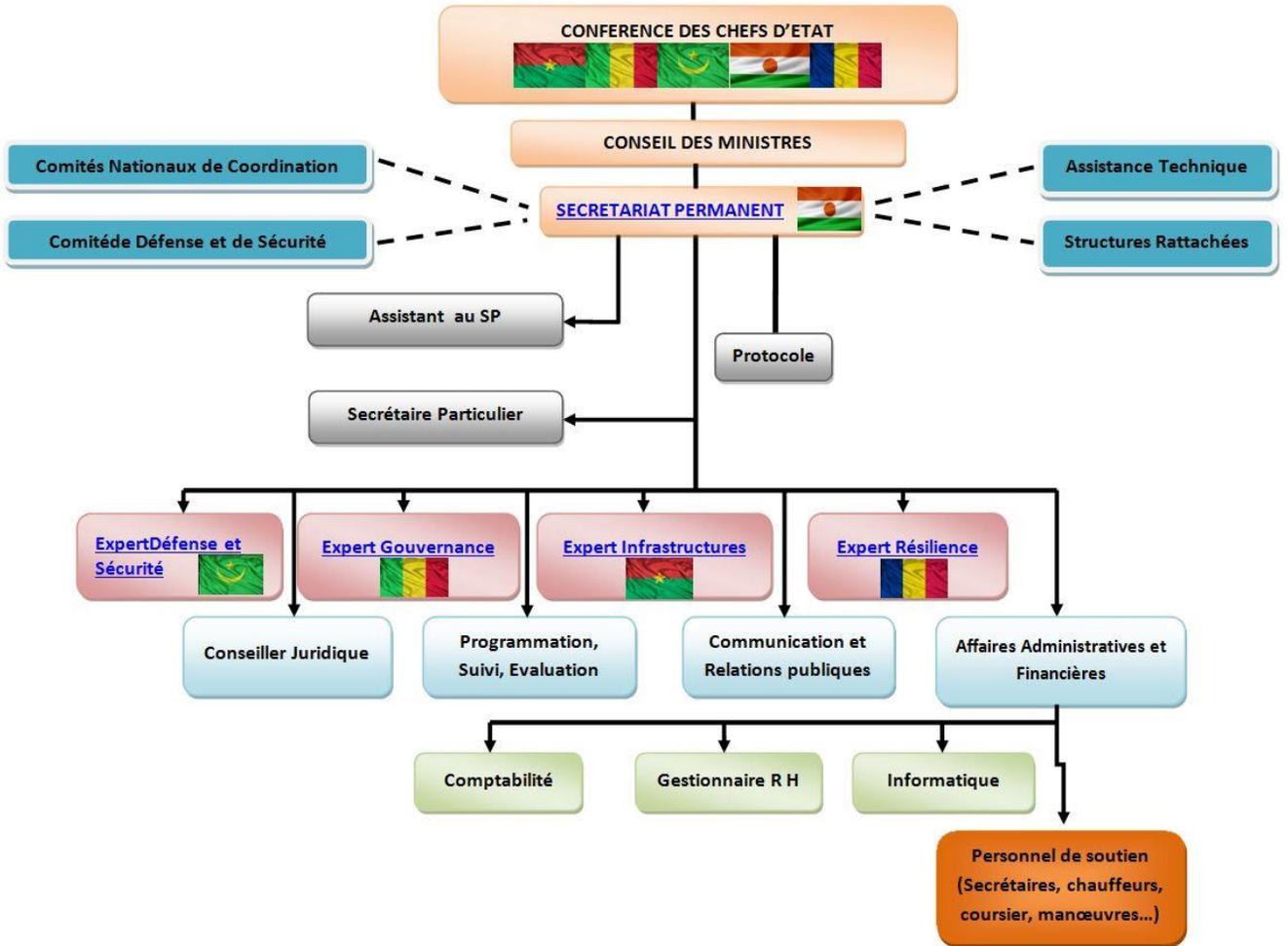
- La garantie des conditions de développement et de sécurité des pays membres ;
- Le développement des infrastructures (transport, hydraulique, énergie et télécommunications) ;
- La maîtrise de la liaison entre le développement et la sécurité ;
- La promotion d'un développement régional inclusif et durable.

Au vu de ces objectifs, on constate que le G5 Sahel est une organisation qui va au-delà de la seule dimension militaire à laquelle semblent le réduire l'acception populaire et les discours politiques les plus répandus. Elle porte une dimension « développement » qui montre qu'en plus de la démarche militaire, les membres du G5 Sahel ont conscience de la nécessité d'inscrire les solutions à l'insécurité sahéenne dans un vaste programme alliant politiques de sécurité, politiques sociales et

politiques économiques. Le président du Mali, Ibrahim Boubakar Keita ne cesse de rappeler à longueur de discours qu' « *il est une lapalissade que d'affirmer qu'il n'y a pas de paix sans développement et de développement sans paix* ». Cette tentative de liaison n'est pas nouvelle dans la pratique des multilatéralismes sécuritaires contemporains (Tschirgi, Lund et Mancini, 2010). Elle trouve simplement dans le cas sahéen une opportunité d'emprunter des canaux différents et spécifiques à la nature fluctuante de l'insécurité dans la zone, étant donné que « *les liens entre sécurité et développement (...) sont construits socialement* » (Saliba-Couture, 2012 : 16) et évoluent d'une situation à l'autre.

#### *La force conjointe du G5 Sahel (FC-G5S)*

Mise en place en février 2017 et lancée officiellement le 2 juillet 2017 à Bamako au Mali, la force conjointe du G5 Sahel est la composante militaire de cette organisation sous-régionale sahéenne. Cette force a été endossée par l'Union Africaine et validée par le Conseil de sécurité à travers la résolution 2359 du 21 juin 2017. La FC-G5S est une structure bien distincte du G5 Sahel, dont il représente simplement le bras militaire, en complément d'une structure complexe qui englobe des aspects politiques, économiques et techniques. La confusion entre cette force et l'organisation à laquelle elle appartient vient du fait que l'on a réduit progressivement les activités du G5 aux seuls volets militaire et sécuritaire, en minorant largement les autres lieux d'intervention tels que les infrastructures et les télécommunications. Et pourtant, ces volets sont réels et consomment une partie importante des financements et des ressources humaines du G5 Sahel<sup>4</sup>.



**Figure : Organigramme fonctionnel du G5 Sahel**

Source : [www.g5sahel.org](http://www.g5sahel.org)

Initialement, cette force était destinée à lutter contre le terrorisme, les crimes organisés transfrontaliers et les trafics humains qui se répandent dans l'espace sahélien. Seulement, au fil de son déploiement, elle ne saurait s'empêcher d'agir dans les domaines tels que le rétablissement de l'autorité de l'État, l'aide au retour des personnes déplacées, la contribution aux opérations humanitaires, en collaboration avec les acteurs humanitaires sur le terrain.

En ce qui concerne ses capacités opérationnelles, la force conjointe du G5 Sahel est vouée à réunir 5000 hommes répartis sur trois secteurs : un axe oriental, composé de deux bataillons (Tchad et Niger), un axe central avec trois bataillons (Mali, Burkina Faso et Niger) et un axe occidental avec

deux bataillons (Mauritanie et Mali). En principe, chaque axe positionnel dispose d'un poste de commandement tactique (PC tactique) qui est directement relié au poste de commandement général (PC opératif) basé à Bamako au Mali. Le commandement de la force est rotatif et annuel. Il est exercé par un militaire nommé par le chef de l'État exerçant la présidence du G5.

En partant des premières actions menées par cette force côtés Mali, Burkina Faso et Niger, il est aisé de dire que sa mobilisation s'apparente à une véritable démarche de contre-terrorisme et de contre-insurrection, à travers une logique de résilience stratégique des armées concernées et un recours aux opérateurs privés de sécurité sur le terrain<sup>5</sup>.

Elle a ainsi inscrit son action dans une démarche réaliste, utilisant le registre de la « puissance » applicable aux acteurs multilatéraux (Chouala, 2005), et que l'on peut dégager à partir du recours aux moyens militaires et la logique d'imposition coercitive de la paix qu'elle porte. Elle met dès lors de côté la voie du dialogue et de la négociation avec ceux qu'elle a désignés comme « ennemis ». Dans ce sens, elle prolonge une tendance africaine, devenue lourde, de constitution résiliente d'« unités militaires collectives » ou coopératives de combat destinées à endiguer les nouvelles conflictualités à l'œuvre aujourd'hui<sup>6</sup>. Ce qui donne à l'analyse une opportunité de réinterroger les contenus des concepts tels que la « sécurité collective » et la « communauté de sécurité pluraliste » telle que pensée par Karl Deutsch en 1957.

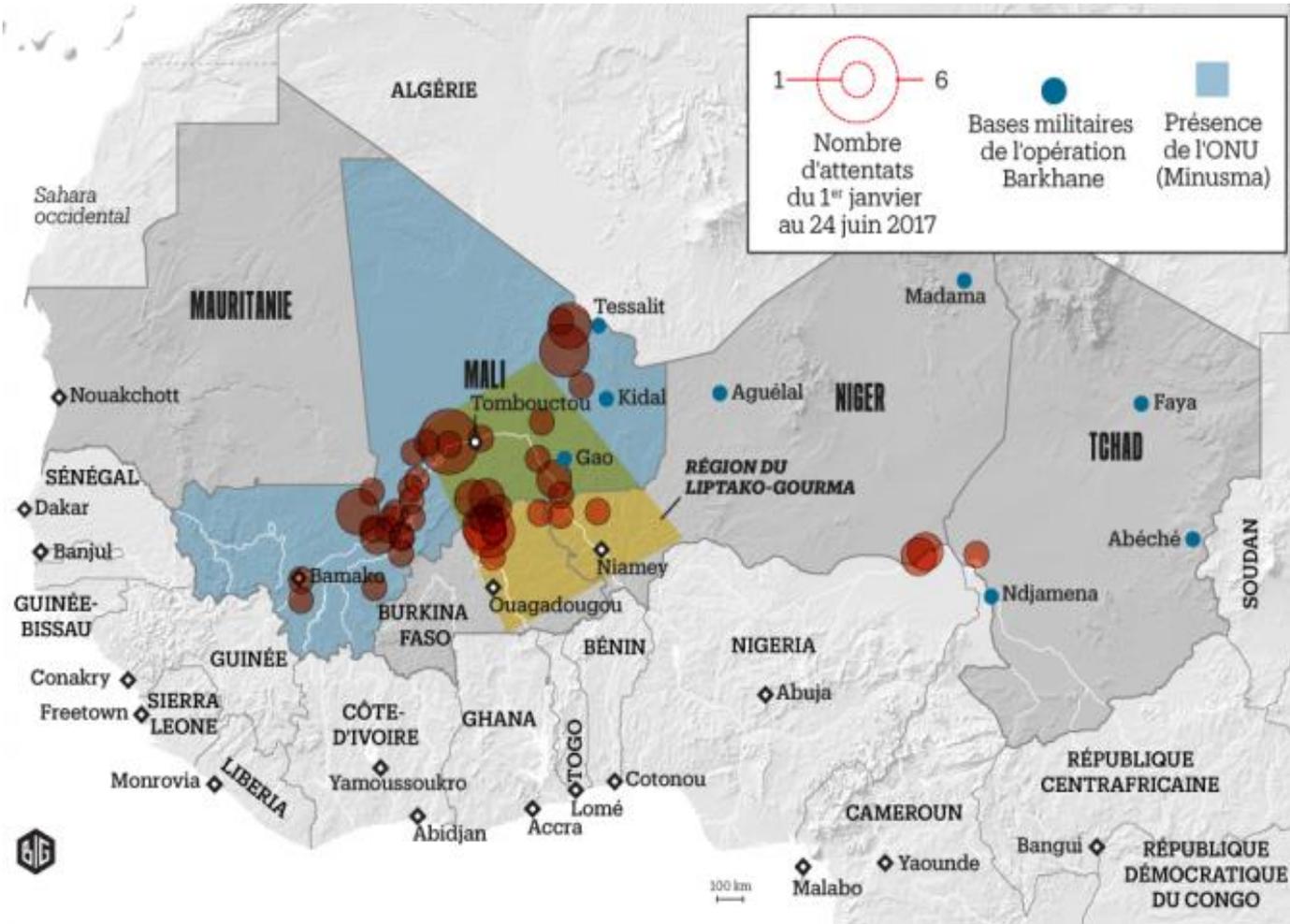
La première, en se fondant sur la notion d'assistance mutuelle, « envisage l'usage de la force pour voler au secours d'un État menacé de l'alliance » (Batchom, 2014). La seconde, souvent établie de façon prévisionnelle, « bâtit des ententes dans le but d'empêcher que n'émerge une menace pesant sur la sécurité d'un de ses États membres » (Idem). À l'aune de ces significations, le rangement catégoriel de la force du G5 Sahel devient délicat. D'une part, sa mise en place n'a pas été « préventive » ; ce qui amenuise l'idée qu'elle procéderait d'une démarche de constitution d'une « communauté de sécurité » au Sahel. D'autre part, même si les États du Sahel semblent avoir été mus par un besoin de « sécurité collective », en raison de ce que cette force a été une « opération politique d'urgence », destinée à enrayer un mal sécuritaire qui lui préexiste (perspective curative), il lui manque l'ancrage moral (la confiance durable) cher aux théoriciens de la sécurité collective (Battistella, 2003). En effet, rien ne nous détermine à penser

que les États du G5 Sahel sont disposés à éliminer définitivement les lignes d'hostilité et de guerre entre eux, même si la longue période de paix est un atout indéniable dans ce sens. Cette difficulté de catégorisation met à nu le défaut de vision politique qui a présidé à la mise en place de cette force et les tâtonnements stratégiques qui caractérisent sa projection sur le terrain.

Sur un plan beaucoup plus global, la Force conjointe du G5 Sahel prend son sens dans un contexte de lassitude progressive des partenaires occidentaux, en particulier la France qui intervient sur l'ensemble de la zone avec des trajectoires stratégiques difficiles à identifier<sup>7</sup>. Avec les tensions budgétaires en France et la montée en puissance des urgences militaires sur le sol français<sup>8</sup>, il est compréhensible de voir la France s'activer à faciliter la constitution d'une force locale africaine, dotée de capacités opérationnelles susceptibles de jouer le rôle d'assistance qui lui a été confiée par des arrangements de l'histoire coloniale.

## Pertinence stratégique et questions capacitaires

La mise sur pied du G5 Sahel peut susciter un questionnement sur la pertinence de son action et ses capacités concrètes par rapport aux objectifs qui lui sont fixés. En effet, on peut relever plusieurs questionnements : Comment la force du G5 va-t-elle s'en sortir au milieu des nombreuses autres composantes militaires qui agissent déjà dans le sahel ? Comment ces États, structurellement instables et politiquement en permanente reconstruction, seront-ils en mesure de doter une force militaire, d'envergure régionale, de moyens nécessaires pour la rendre efficace ?



**Carte : Situation sécuritaire et présence militaire un mois avant le lancement de la FC-G5S**

Comment va se gouverner, dans la durée, la coordination entre cette force régionale et les armées nationales de ces États, quand on sait que les troupes militaires souffrent généralement du « comparatisme de traitement » entre les militaires envoyés aux missions extérieures et ceux qui restent rattachés aux divisions et services militaires nationaux ? On est tenté de penser que le G5 Sahel est une force « en plus » dans un espace sahélien déjà très occupé par des forces étrangères et celles sous-régionales.

-> *La question de la pertinence stratégique*

La FC-G5S se déploie dans un environnement suffisamment occupé par des forces armées

françaises, américaines et celles des Nations Unies. Dans un tel contexte, il est assez risqué de lui envisager une véritable autonomie stratégique, puisque l'antériorité des autres forces pourrait la rendre dépendante de leurs « conseils ». À défaut d'une réelle coordination des actions avec les autres forces sur le terrain, la force du G5 Sahel aura à choisir, soit la disparition/effacement au profit des autres forces, soit sa « montée en puissance » pouvant rendre « non indispensables » les autres armées présentes. En attendant de vérifier durablement l'une ou l'autre des deux hypothèses, on pourrait relever ces quelques écueils qui caractérisent la projection de la FC-G5S sur le terrain.

Un premier problème provient de la brouille occasionnée par la dispersion des énergies militaires par les États du G5 Sahel. En effet, il faut noter que la force onusienne MINUSMA au Mali dispose de forces militaires dont une part importante (environ 35%) est fournie par les membres du G5 Sahel. Peut-on se leurrer sur les (in)capacités de ces États à fournir simultanément des milliers d'hommes aux forces séparées de la MINUSMA et du G5 Sahel, sans oublier celles de la FAC (ancienne ECOMOG) ? Disons simplement que ces États, en dépit de leurs volontés respectives, ne disposent pas de moyens pouvant les y engager militairement sur la longue durée.

En deuxième lieu, et en cohérence avec la précédente idée, on peut dire la force du G5 Sahel devra souffrir de l'appartenance de ses membres à plusieurs autres organisations régionales. Ainsi, le Tchad et le Niger devront gérer leur double appartenance à la F5-G5S et à la Force Multilatérale Mixte (FMM) des États du lac Tchad engagés contre le groupe terroriste Boko Haram. On pourrait alors se demander comment le Tchad continuera à mobiliser simultanément plus de 1350 hommes pour la MINUSMA et plus de 2000 hommes pour le compte de la FMM dans un contexte de fluctuation des cours pétroliers.

La troisième inquiétude naît du sentiment de concurrence dans les postures stratégiques des États engagés sur le terrain. Ainsi, Criss Group, dans son rapport de décembre 2017, relève qu'une incompatibilité de vision est vite née entre la MINUSMA et la FC-G5S en ce qui concerne la répartition des tâches. Des États influents comme la France ont préconisé le cantonnement de la FC-G5S au contrôle des frontières maliennes, en laissant le contrôle du territoire à la MINUSMA

(Crisis Group, 2017 : 10). Ce qui contraste avec le souhait des États comme le Tchad et le Burkina Faso de rapatrier leurs contingents respectifs de la MINUSMA pour un redéploiement stratégique au sein de la force G5 Sahel (Idem). Cette dernière démarche est porteuse de curiosité et de risques. La curiosité vient de ce que les deux États, Tchad et Burkina Faso, sont certainement conscients du fait que le retrait de leurs contingents de la MINUSMA leur vaut arrêt de financements onusiens, et en conséquence, fragilisation de l'opération de maintien de la paix au Mali. International Criss Group résume ce dilemme en ces termes : « *maintenir leurs effectifs au sein de la Minusma et conserver certains bénéfiques associés, mais manquer d'effectifs pour sécuriser leurs propres territoires ou récupérer ses effectifs mais prendre le risque de perdre une source de revenus et de créer des tensions au sein de leurs armées* ». Il reste donc à clarifier les lignes de collaboration et de coordination efficace entre cette force et celle de la MINUSMA.

De ces nombreux écueils, on en vient à interroger simplement la profondeur stratégique de la FC-G5S, entendue comme un « *ensemble de ressources sur la base desquelles un acteur stratégique peut s'appuyer en vue de mettre à distance une menace* » (Ramel, 2013 : 9). Autrement dit, la profondeur stratégique exige des acteurs qu'ils se prémunissent de « *matériaux disponibles et le pouvoir qui permet de les transformer en armes, le nombre des hommes et l'art de les transformer en soldats* » (Malis, 2005). Or, en l'étape actuelle de la projection de la FC-G5S, les ressources (humaines, technologiques et financières) sont lacunaires et sa dépendance internationale reste très forte.

### -> *Les questions capacitaires*

La question capacitaire peut se formuler en termes de moyens techniques, moyens financiers et le « tâtonnement stratégique ». En effet, cette force est née avec des tares visibles qui ne semblent pas faciliter la réalisation de ses missions, en raison de la difficulté que semblent avoir les acteurs étatiques qui la portent à surmonter par eux-mêmes ces tares. Le problème n'est dès lors pas uniquement celui de l'affichage et de l'ostentation matérielle chers aux armées et aux militaires. Elle est aussi liée aux contraintes structurelles de cette force et aux exigences de l'environnement d'opérationnalisation de ses techniques.

### -> *Les moyens techniques et opérationnels*

Il est intéressant de constater que des cinq États qui ont mis sur pied le G5 Sahel, aucun ne dispose d'une structure militaire susceptible de supporter efficacement et durablement la pluralité d'engagements militaires que prennent leurs dirigeants. Étant donné que la Force du G5 est le produit d'une contribution de ces États en termes de ressources humaines, on peut douter de la continuité entre les choix politiques et les moyens militaires mobilisables en l'espèce. Rappelons par exemple que des États comme le Niger et le Tchad se retrouvent déjà engagés dans des fronts aussi exigeants que la lutte contre Boko Haram, la MINUSMA et les opérations tchadiennes en Centrafrique. On peut, à terme, craindre la « fatigue » de leurs militaires et précipiter un retour à la raison des politiques dans les choix stratégiques. A ce jour, rien n'indique que ces États pourront faire le choix de privilégier la Force du G5 au détriment de leurs autres engagements internationaux. Les États étant des

acteurs rationnels (Viotti et Kauppi, 1999 : 55), il y a un risque de favoriser par exemple les missions onusiennes, souvent plus pourvoyeuses de financements que des engagements régionaux et sous-régionaux.

Sur le plan logistique, technique et opérationnel, il convient de noter que la force du G5 Sahel se déploie dans une conjoncture compliquée pour la plupart des armées de ses membres fondateurs. Ainsi, l'armée du Burkina Faso traîne encore les stigmates de la crise qui l'a saisie après la chute du président Compaoré en octobre 2014. La réforme engagée par le gouvernement de transition avait abouti à l'adoption du nouveau statut des forces armées nationales, avec la loi du 5 juin 2015, qui visait à régler la prépondérance du Régiment de sécurité présidentielle (RSP) sur le reste de toutes les autres unités militaires (Wondo, 2015). Il faut un peu plus de temps pour en savoir davantage.

Du côté du Niger, les pressions budgétaires ne favorisent pas le renforcement qualitatif et quantitatif des effectifs militaires, alors même que les urgences sécuritaires se multiplient (au lac Tchad, en interne avec le terrorisme intérieur, contre Boko Haram, frontière libyenne, etc.). On se souviendra que pour l'année 2017, la part du budget de la défense nigérienne a été portée à 15% du budget de l'État alors que dans le même temps un secteur comme l'éducation subissait une réduction de dotations budgétaires (10% au lieu des 15% initialement prévu par le programme présidentiel). Le défi sécuritaire a alors imposé la réforme globale de la fiscalité dans le cadre du projet de loi de finances 2017 : taxe d'habitation en hausse, réintroduction des taxes sur des produits de base comme les huiles alimentaires, le sucre et le lait en poudre.

Ces mesures sont annonciatrices d'un équilibre que le gouvernement nigérien doit trouver entre le maintien des engagements sécuritaires disparates et la ponction fiscale qui risque d'entamer davantage les couches sociales intermédiaires et susciter des soulèvements populaires aux conséquences imprévisibles.

Quant au Mali, il dispose d'une armée assez désorganisée et très peu formée. Déjà embarquée dans la nécessaire préservation de son territoire (face aux terroristes au nord du pays) et des institutions face aux risques permanents d'un coup d'État militaire (à l'instar de celui de Sanogo en mars 2012), c'est une armée qui n'a véritablement pas de moyens sérieux mobilisables avec efficacité. Le mauvais traitement salarial des militaires les expose à des trafics d'influence et au bradage du matériel militaire mis à leur disposition, de telle sorte qu'il est difficile de garantir la durabilité d'une telle structure militaire sans réformes véritables. Pour l'heure, les réformes souhaitées tardent à s'implémenter malgré les profondes innovations introduites par la récente loi d'orientation et de programmation militaire (LOPM) de mars 2015 (augmentation du budget de la défense à plus d'un milliard de Fcfa, création d'unités spéciales antiterroriste FORSAT, achats de nouveaux équipements, restructuration du système de coordination, etc.).

Pour ce qui est des armées de Mauritanie et du Tchad, elles ont relativement plus fournies et structurées que celles de leurs partenaires précités. Tout de même, on peut douter de leurs capacités véritables à dynamiser une démarche de puissance durable dans le cadre du G5 Sahel. D'une part, l'armée tchadienne subit déjà une pression qu'elle ne gère qu'avec peine. Son engagement simultané au Mali avec les Nations Unies (MINUSMA) et en

Centrafrique après le coup d'État de 2013 a inévitablement laissé des signes de fatigue morale et physique au sein de ses troupes. Cette fatigue a été amplifiée par le déshonneur qui a couvert le passage de cette armée tchadienne en RCA, avec les accusations de viol et de « complicité » avec les rebelles de la Séleka qui finiront par précipiter le retrait des forces tchadiennes<sup>9</sup>. En plus de cette double fatigue, il faut prendre au sérieux les turbulences qui saisissent le marché du pétrole, puisque c'est la principale source de financement pour le Tchad et son armée.

Quant à la Mauritanie, on peut lui reconnaître une relative cohérence dans l'organisation de la défense et du renseignement. Ce pays s'est inspiré de son passé politique et de sa position stratégique entre l'Afrique du Nord et celle occidentale pour anticiper les nouvelles formes de menaces. Raison pour laquelle la Mauritanie s'est dotée de véritables unités de réaction rapide, disposées à intervenir dans des situations les plus complexes et les plus inattendues comme les attaques terroristes. Seulement, on pourrait constater que cette armée n'a pas été confrontée à une épreuve sérieuse pouvant donner des lignes de compréhension de sa capacité d'intervention.

### *->La question du financement de la force du G5 Sahel*

La deuxième contrainte pour la force du G5 Sahel est celle des financements. Des cinq États qui composent le G5, aucun n'est en mesure de porter en autonomie une politique de défense totalement financée par ses fonds propres. Comment, dans ces conditions, ces États sont-ils en mesure de supporter les charges urgentes qui pourraient advenir de la mobilisation durable de la Force du G5 Sahel ?

D'où l'impertinence stratégique de cette organisation dont le budget est largement dépendant des financements étrangers (Union Européenne, France, Allemagne, etc.). En tout état de cause, pour sa première année d'activité, le financement a connu un succès certain : sur les 423 millions d'euros souhaités, l'on a réussi, notamment depuis février 2018, à mobiliser 414 millions. Dans le détail, les cinq États du G5 Sahel ne fournissent à titre propre qu'environ 10 millions chacun. Le reste est notamment assumé par l'Union européenne (plus de 50 millions), la France (plus de 8 millions), l'Arabie Saoudite (près de 85 millions). Ces chiffres établissent une réelle dépendance financière de cette force vis-à-vis des partenaires extra-africains. Ce qui pourrait entraîner une sorte de maintien de la « tutelle internationale », dans une démarche officielle de coopération militaire et de coalition internationale antiterroriste. À notre sens, cela n'est pas de nature à structurer la pérennité souhaitée à cette force, puisque les financements extérieurs subissent généralement les aléas des conjonctures nationales et internationales, et peuvent évoluer en fonction des contraintes qui saisissent les donateurs dans leurs vies propres. Peut-être faudrait-il pour cela transformer cette force en une véritable force onusienne, avec un statut à définir spécialement et un commandement placé sous l'égide du conseil de sécurité. Cela aura l'avantage de lui garantir la stabilité de financement, l'élargissement des ressources humaines et l'augmentation de sa légitimité internationale. La tâche n'est pas aisée, vu la configuration sécuritaire dans la zone du sahel et les calculs géopolitiques des États comme la France.

### -> *Le « tâtonnement » stratégique*

L'un des grands maux de la force du G5 Sahel est

sa dispersion stratégique, ou exactement opérationnelle. Si ses missions principales demeurent la lutte contre le terrorisme, le crime organisé transfrontalier et le trafic d'êtres humains, on peut constater que les premiers mouvements de cette force traduisent un vide dans l'identification du cap à saisir collectivement.

D'abord sur les « terroristes » à combattre. La résolution 2359 du conseil de sécurité de l'Onu qui légitime l'action du G5 Sahel a évoqué les groupes « terroristes » de façon vague, sans les identifier entièrement ou en donner tous les éléments caractéristiques. Or, il convient de noter que la zone du Sahel est parsemée de divers groupes criminels (les rebelles du nord Mali par exemple) qui ne sont pas fondamentalement « terroristes », mais qui s'emploient à des activités criminelles qui pourraient échapper au mandat de la force du G5 Sahel. Un responsable militaire burkinabé confie à Crisis Group son inquiétude en ces termes : « nous ne savons pas vraiment contre qui nous allons nous battre » (Crisis Group, 2017 : 13). À titre d'illustration, le 7 novembre 2017, lors de la première opération conjointe de la FC-G5S au Mali, des membres de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), signataires de l'Accord de Bamako de 2015, ont été interpellés, et n'ont été relâchés que quatre jours plus tard après des menaces de leur hiérarchie. De tels incidents risquent de se multiplier et discréditer l'action des soldats du G5 sur le terrain. La question de l'ordre de priorité est aussi à régler. Lequel du terrorisme, du crime organisé transfrontalier ou du trafic d'êtres humains est prioritaire pour la force du G5 Sahel ? Le discours le plus en vue est plutôt centré sur l'anti-terrorisme. Cela relègue évidemment les autres aspects de la criminalité sahéenne au second plan.

Il appartiendra dès lors aux responsables de cette force de trouver une stratégie globale, destinée à pouvoir identifier, sur le terrain, les opérateurs criminels dans chacun de ces compartiments, afin de conjuguer efficacement les actes de répression avec la responsabilité des auteurs. Puisque la force du G5 Sahel ne saurait se départir de l'importance des droits de l'homme et de l'État de droit en situation de lutte antiterroriste, il est important qu'elle garde un certain degré de différenciation afin de ne pas confondre la criminalité ordinaire à celle pour laquelle elle a été mise en place. La tâche risque d'être difficile, compte tenu de la configuration assez complexe de la zone et de la similarité des méthodes utilisées tant dans le crime ordinaire que dans ceux pour lesquels la force conjointe du G5 sahel a été montée.

Enfin, on pourrait poser le problème du leadership clair au sein du G5 Sahel. Des cinq chefs d'États qui le composent, aucun n'est en capacité de proposer de façon directive une orientation commune à tous les autres, dans l'intérêt commun de la région. Il risque de s'y reproduire des logiques conflictuelles dans l'articulation entre les intérêts communs du G5 et les intérêts nationaux de chacun des membres. D'ailleurs, le défaut de vision commune observée dès les premiers moments du lancement de cette force montre que la stratégie collective mérite d'être réorganisée et la vision d'ensemble placée dans une position transcendante par rapport aux intérêts nationaux.

### **Le défi d'une approche globale**

Par définition, l'approche globale « consiste à rapprocher les militaires et les civils dans la gestion des crises » (Wendling, 2010 : 33). Elle met en action des acteurs opérant dans des domaines séparés, mais qui concourent à trouver des

solutions efficaces à des situations de crise données. Dans le cadre de la mobilisation de la FC-G5S, l'approche globale est certainement l'un des aspects les plus attendus tant par les États du sahel que par leurs partenaires internationaux. Il est exactement question de savoir si cette force africaine est en mesure de porter une approche globale dans la réalisation des missions qui sont les siennes au sahel. Il est, certes, très tôt pour répondre à cette question de façon exhaustive, puisque cette force est entrée en activité il y a à peine un an. Toujours est-il que l'on pourrait partir des inquiétudes nées des insuffisances visibles des armées des pays membres du G5 Sahel et de leurs mobilisations dans la lutte antiterroriste pour attirer l'attention sur les éléments importants de l'approche globale en situation de lutte anti-terrorisme :

- La prise en compte de la sécurité humaine dans l'application des mandats reçus par la force du G5 Sahel. Sur ce point, on peut saluer les engagements pris par les États du sahel dans la répartition des budgets alloués aux activités de la FC-G5S (le budget est réparti entre le secteur de l'éducation, le développement et les infrastructures).
- Le rapport entre les militaires du G5 Sahel et les populations : cette question s'inscrit dans une longue tradition des rapports entre civils et militaires en temps de crise ou de conflits. Dans le cas du sahel et de sa force conjointe, la question est exactement tournée vers l'option d'appropriation locale du combat anticriminel par cette force. Il s'agit pour les États et les militaires sur le terrain de chercher à obtenir l'adhésion des populations civiles des États concernés, dans une posture visant à « gagner les cœurs et les esprits ».
- La question de la « stabilisation » aussi pourrait se poser. Comment la FC-G5S envisage-t-elle la fin

de la guerre qu'elle mène au sahel contre les terroristes et autres criminels transfrontaliers ? Cette question pose en réalité le problème de la construction ou reconstruction des institutions étatiques capables d'occuper le terrain et d'exercer les fonctions régaliennes de l'État après la FC-G5S. Il sera alors important de regarder de près les configurations et les réformes que les États du

Sahel pourront adopter en matière policière, militaire, judiciaire. La FC-G5S est appelée alors à créer une relation solide entre sécurité, gouvernance et développement. Ce qui, pour l'instant demeure aussi difficile à évaluer, puisque la focalisation actuelle de cette force est militaire.

## Conclusion

La FC-G5S est l'expression d'une volonté des États du Sahel à s'approprier le combat contre le terrorisme et la grande criminalité dans leur région. Son entrée en jeu s'est faite dans un contexte d' « embouteillage sécuritaire » (Criss Group, 2017) qui risque de mettre en difficulté la réalisation de ses missions initiales. Un an à peine après son lancement, la perspective d'un bilan serait prématurée. Il convient plutôt de tirer les leçons de ce début d'activités afin d'envisager un avenir plus efficace à cette force. Les enjeux les plus déterminants restent alors liés à la solidification de ses ressources financières, la coordination stratégique sur le terrain et l'amélioration de sa collaboration avec les autres forces au sahel (CEDEAO, BARKHANE, MINUSMA). Par ailleurs, il revient à cette force de travailler pour une appropriation locale sérieuse de son action, en responsabilisant le commandement local dans sa projection, en limitant les tentatives d'hégémonie stratégique française et en assurant une liaison efficace avec les populations, lesquelles doivent voir en elle un instrument de « libération » et de sûreté face aux menaces transportées par les opérateurs terroristes et criminels du sahel.

## Bibliographie

- Badie, Bertrand**, 1992, *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard.
- Batchom, Paul Elvic**, 2014, « La sécurité collective en Afrique post-guerre froide », *Res Militaris*, vol.4, n°2, Été-Automne, disponible sur <http://resmilitaris.net>.
- Battistella, Dario**, 2003, « L'apport de Karl Deutsch à la théorie des relations internationales », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol.10, n°4, pp.567-585.
- Brachet, Julien, Choplin, Armelle et Pliez, Olivier**, 2011, « Le Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe », *Hérodote/Revue de géographie et de géopolitique*, n° 142, pp.163-182.
- Chouala Yves-Alexandre**, 2005, « Puissance, Résolution des conflits et sécurité collective à l'ère de l'Union Africaine. Théorie et Pratique », *AFRI*, volume VI, pp. 288-306.
- Crisis Group**, 2017, « Force du G5 Sahel : trouver sa place dans l'embouteillage sécuritaire », *Rapport Afrique*, N°258, 12 décembre 2017.
- Gillier, Marin**, 2015, « Éditorial. La coopération dans le sahel : une approche globale », *Partenaires Sécurité et Défense/Revue de la coopération de sécurité et de défense*, numéro 275.

- Jeune Afrique**, 2017, « Idriss Déby menace de retirer ses troupes des opérations de la MINUSMA et du G5 Sahel », 25 juin.
- Malis, Christian**, 2005, « Raymond Aron et le concept de puissance », *Institut de stratégie comparée*, [www.stratisc.org/act/malis\\_powerII.html](http://www.stratisc.org/act/malis_powerII.html).
- Montbrial (de), Thierry et Klein, Jean**, 2000, *Dictionnaire de la stratégie*, Paris, PUF.
- OCDE**, 2014, Rapport sur les Perspectives économiques en Afrique. Disponible sur <http://www.oecd.org/dev/africa/>.
- Ramel, Frédéric**, 2013, « Penser la profondeur stratégique francophone », in Niagalé BAGAYOKO et Frédéric RAMEL, *Francophonie et profondeur stratégique*, Cahiers de l'IRSEM, n°26, pp. 9-16.
- Saliba-Couture, Charles**, 2012, *Les liens entre sécurité et développement. De l'évidence à l'ambiguïté*, Paris, l'Harmattan.
- Sindjoun, Luc**, 2002, *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala.
- Tschirgi, Necla, Lund, Michael et Mancini, Francesco**, 2010, *Security and development: Searching for critical Connections*, Boulder/London, Lynne Rienner Publishers.
- Viotti, Paul et Kauppi, Mark**, 1999, *International Relations Theory*, Boston/Londres, Allyn and Bacon.
- Webdling, Cécile**, 2010, « L'approche globale dans la gestion civilo-militaire des crises. Analyse critique et prospective du concept », *Cahiers de l'IRSEM* numéro 6, novembre.
- Wondo, Jean-Jacques**, 2015, « Le Burkina Faso et son armée mis au pas par le Régiment de sécurité présidentielle? », *Note d'analyse du GRIP*, 22 septembre.

#### Notes de bas de page

1. Voir Communiqué final du Sommet des chefs d'État du G5 Sahel du 15 au 17 février 2014.
2. Parmi les engagements, on a : la lutte contre le terrorisme et la lutte contre les trafics illégaux transnationaux dans la zone sahélo-sahélienne.
3. Rappelons que c'est la France qui propose au Conseil de sécurité en juin 2017 d'approuver le déploiement de cette force et de lui octroyer des financements. Malgré le soutien de la Russie et de la Chine pour cette voie, les États-Unis et l'Angleterre ont opposé leur veto. Ce qui fait que la résolution mentionnée se limite à la reconnaissance de la force, sans lui donner une dimension de force de maintien de la paix susceptible de bénéficier des financements de l'ONU.
4. Voir plus de détails : « Stratégie pour le développement et la sécurité des pays du G5 Sahel », G5S, septembre 2016 ; Disponible sur [www.g5sahel.org](http://www.g5sahel.org)
5. A titre d'exemple, le Mali travaille étroitement avec les miliciens de l'AZAWAD, issus de l'alliance faite en 2014 entre de nombreux groupes rebelles maliens, touareg et arabes, notamment le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA); le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA); une branche du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA).
6. Rappelons qu'avant la FC-G5S, on a déjà eu sur le terrain terroriste la Force multinationale mixte (FMM) autour du lac Tchad. Elle regroupe le Bénin, le Cameroun, le Tchad, le Nigéria et le Niger. Son objet principal est le combat contre le groupe terroriste Boko Haram autour du lac Tchad.
7. La France est présente de plusieurs manières au Sahel : la force Barkhane (destinée à combattre les djihadistes et sécuriser le sahel), l'Alliance Sahel (avec l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Italie, le PNDUD, la Banque mondiale) et l'Agence française de développement (AFD).
8. À la faveur du terrorisme grandissant sur le sol français depuis novembre 2015 notamment.
9. Voir communiqué du Ministre tchadien, Moussa FAKI MAHAMAT, le 3 avril 2014 sur <http://www.rfi.fr/afrique/20140403-rca-le-tchad-annonce-son-depart-misca>